Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_100-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	16	18

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 18
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-100

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE POUR RECHERCHER UN PROFESSIONNEL SPECIALISÉ EN MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN NOUVEAU SYSTEME EPURATOIRE

Monsieur le maire fait lecture du bordereau suivant :

La commune de Nostang souhaite engager une démarche visant à étudier les solutions permettant d'assurer la mise en conformité de son système d'assainissement, au regard des normes et exigences réglementaires en vigueur.

Cette réflexion pourra notamment porter sur la création d'un nouveau système épuratoire, la mise en place d'un dispositif épuratoire complémentaire ou l'adaptation des installations existantes.

Compte tenu des enjeux techniques, environnementaux et réglementaires liés à ce projet, il apparaît nécessaire pour la commune de pouvoir s'appuyer sur un ou plusieurs professionnels spécialisés dans le domaine de l'assainissement et de la maîtrise d'œuvre.

Ces professionnels auront vocation à accompagner la collectivité tout au long de la démarche, notamment pour :

- Réaliser les études et diagnostics techniques nécessaires à l'analyse de la situation existante ;
- Identifier et proposer les différentes solutions techniques envisageables pour répondre aux exigences de conformité ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_100-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-100

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE POUR RECHERCHER UN PROFESSIONNEL SPECIALISÉ EN MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN NOUVEAU SYSTEME EPURATOIRE

- Étudier la faisabilité technique, réglementaire et financière des différentes solutions ;
- Accompagner la commune dans le choix d'un scénario adapté à ses besoins et à ses contraintes ;
- Assurer le suivi et l'accompagnement des procédures administratives, réglementaires et environnementales nécessaires à la réalisation du projet ;
- Préparer, le cas échéant, les démarches de consultation des entreprises et les futures étapes opérationnelles du projet.

Afin de disposer des compétences nécessaires et de bénéficier d'un accompagnement adapté, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel à candidatures auprès de bureaux d'études et de professionnels spécialisés en maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'assainissement.

Cette démarche permettra à la commune de recueillir plusieurs candidatures, d'examiner les compétences et références des professionnels intéressés et de sélectionner le ou les prestataires susceptibles d'accompagner la collectivité dans cette opération.

Il est précisé qu'à ce stade, la présente démarche a uniquement pour objet de rechercher et d'identifier les professionnels compétents. Elle ne préjuge ni de la solution technique qui sera retenue, ni de la décision définitive d'engager les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver le lancement d'un appel à candidatures afin de rechercher un ou plusieurs professionnels spécialisés en assainissement et maîtrise d'œuvre, pour accompagner la commune dans son projet de mise en conformité de son système épuratoire.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cette consultation, à recueillir et examiner les candidatures et à présenter les propositions reçues au Conseil municipal.

Article 3 : De prévoir que les missions pourront comprendre les études techniques, la définition des solutions envisageables, l'accompagnement dans les procédures administratives et réglementaires ainsi que, le cas échéant, la maîtrise d'œuvre des futurs travaux.

Article 4 : De préciser que le choix du prestataire, le contenu des missions et les modalités de contractualisation feront l'objet des décisions nécessaires, dans le respect des règles de la commande publique.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Mélinda LE FRAPPER **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.